

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Fabrice PELLETIER, M. Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur. Philippe BAUMY, Madame Marianne HUREL, Mme Anne BOUQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Hervé LHOMME, Monsieur Loïc CROCHET, Madame Solène MENNECIER, Madame Mariline BOUCLET, Monsieur Jean-Philippe LECOINTE, Madame Marie COSTA.

Nombre de membre

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	25	18

Date de la convocation
9 mai 2025

Date d'affichage
9 mai 2025

Objet de la délibération

**4 Ressources humaines
4-1 Personnel titulaires et
stagiaires de la F.P.T.
4-1-1 Création de poste**

**2025-044- Modification du
tableau des effectifs**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

27 mai 2025

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jacques ABBO à Mme Marianne HUREL.

Absents excusés : M. Pascal PETITPIERRE, M. Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, Mme Stéphanie AUBAILLY-GRON, M. Yann BOUGUENNEC, Mme Anab LEFFRAY, Mme Vanessa CHABOURINE.

A été nommé secrétaire : Mme Aurore YANG

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 30/01/2025,

Considérant la nécessité de créer :

- 1 poste d'agent de maîtrise

Considérant la nécessité de supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu l'avis de principe du CST du 08/02/2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création et la suppression de poste proposée au 1^{er} juin 2025,
- **MODIFIE** le tableau des emplois et des effectifs tel qu'indiqué dans le tableau joint en annexe,
- **PRÉCISE** que les crédits sont suffisants au budget.

La secrétaire de séance
Aurore YANG



Pour copie conforme,
Le Maire
Frédéric MURA



	Adjoint technique	emploi permanent à temps non complet (20 H)	1				
	Adjoint technique	emploi permanent à temps non complet (28h)	1				
3/ Filière Médico-sociale. Secteur social							
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Nombre d'emplois	4	1	0	0	Postes à supprimer après CT
		Durée hebdomadaire de travail					
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles							
	ATSEM principal 2ème classe	emplois permanent à temps complet (35 H)	1	0			
	ATSEM principal 1ère classe	emplois permanent à temps complet (35 H)	3	1			
4/ Filière Animation							
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Nombre d'emplois	11	0	0	0	
		Durée hebdomadaire de travail					
Animateur territorial							
	Animateur principal 2ème classe	emplois permanent à temps complet	1				
	Animateur territorial	emplois permanent à temps complet	2				
Adjoint d'animation							
	Adjoint d'animation	emplois permanent à temps complet	3				
	Adjoint d'animation	emploi à temps non complet 30h	1	0			
	Adjoint d'animation	emploi à créer à temps non complet (fusion de 2 postes) (26H45)	1	0			
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	emploi permanent à temps non complet (19H15)	1				
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	emplois permanent à temps complet	2				
5/ Filière police municipale							
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Nombre d'emplois	1	0		0	
		Durée hebdomadaire de travail					
Agent de police municipal							
	Brigadier chef principal	emploi permanent à temps complet (35 H)	1				
TOTAL			41	6	0	1	

Tableau des effectifs

au 1/6/2025

1/ Filière administrative		Nombre d'emplois		8	2	0	Postes à supprimer après CT
Cadre d'emploi	Grade	Durée hebdomadaire de travail		Nombre de postes pourvus	Nombre de postes non pourvus	Nombre de postes à pourvoir	
Attaché territorial							
	Attaché principal	emploi permanent à temps complet (35 H)		1	1		
	Attaché	emploi permanent à temps complet (35 H)		1			
Rédacteur territorial							
	Rédacteur	emploi permanent à temps complet		0	1		
Adjoint administratif							
	Adjoint administratif	emplois permanents à temps complet (35 H)		3	0		
	Adjoint administratif principal 2ème classe	emplois permanent à temps complet (35 H)		2	0		
	Adjoint administratif principal 1ère classe	emploi permanent à temps complet (35 H)		1	0		
2/ Filière technique				17	3	1	1
Cadre d'emploi	Grades du cadre	Nombre d'emplois		Nombre de postes pourvus	Nombre de postes non pourvus	Nombre de postes à pourvoir	Postes à supprimer après CT
		Durée hebdomadaire de travail					
Technicien							
	Technicien principal 1ère classe	emplois permanent à Temps complet (35 H)		1			
	Technicien principal 2ème classe						
Agent de maîtrise							
	Agent de maîtrise principal	emploi permanent à temps complet (35 H)		2	1		
	Agent de maîtrise	emploi permanent à temps complet (35 H)		2	0		
Adjoint technique							
	Adjoint technique principal de 1ère classe	2 emplois permanents à temps complet (35 H) + 1 emploi permanent à temps non complet (20 h)		3	0		
	Adjoint technique principal de 2ème classe	emplois permanent à temps complet		0	1		1
	Adjoint technique	emplois permanents à temps complet (35 H)		7			
	Adjoint technique	emploi permanent à temps non complet (32 H)		0	1		

